

COMITÉ SYNDICAL SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE PONTIVY

COMPTE-RENDU

MERCREDI 26 JUIN 2024

10H00 - Siège de Pontivy Communauté – Pontivy

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 mars 2024
- Débat et validation du projet d'aménagement stratégique du SCoT
- Avenant à la convention - subvention de fonctionnement CODEV pour l'année 2024
- Calendrier prévisionnel - élaboration du document d'orientation et d'objectifs du SCoT
- Méthodologie de détermination des enveloppes foncières
- LEADER 2014-2022 – Rappel des dernières échéances

Membres présents : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Henri LE CORF, Guénaël ROBIN, Bernard LE BRETON, Claude VIET, Joseph LE BOUEDEC, Michel POURCHASSE, Michel JARNIGON, Dominique GUEGUAN.

Membres techniques : Romain LEURETTE, Gildas RICHARD, Francis MORIN

Autres membres : Julien FORTEL

Membres excusés : Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Laurent GANIVET, Pascal ROSELIER

COMITÉ SYNDICAL DU 29/03/2024

> APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité syndical.

Cf. Délibération 982-06-24 - Approbation du CR du 29 mars 2024

RÉVISION DU SCOT

> PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Une synthèse des axes et des objectifs sont proposés ci-dessous.

AXE 1 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE SELON UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ QUI ALLIE BIEN-ETRE ET FONCTIONNALITÉ

AXE 1.1 - S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Objectif général : s'appuyer sur les bassins de vie fonctionnel afin de garantir une répartition équilibrée des services et des équipements sur l'ensemble du territoire afin de préserver l'authenticité du territoire

Réaffirmer les polarités

- > Renforcer les pôles majeurs de Pontivy et de Locminé pour créer des centres urbains dynamiques
 - en améliorant les infrastructures résidentielles, commerciales et de services-équipement
- > Promouvoir les pôles de proximité et encourager leur développement pour répondre aux besoins de proximité
 - en favorisant une répartition équilibrée des services et des équipements sur l'ensemble du territoire
 - en favorisant des accroches pour les communes rurales
- > Soutenir la vitalité des communes rurales en maintenant la population a minima
 - en favorisant le lien social
 - en soutenant les initiatives visant à renforcer le bien-être et la qualité de vie de la population

Prendre en compte les spécificités qui caractérisent les secteurs du territoire en s'appuyant sur des tonalités

- > Complémentarité entre les pôles majeurs et les pôles de proximité associés (logements, services, équipements...)
- > Pression foncière au sud et à l'est : adapter l'aménagement et l'urbanisme
- > Accroche extérieure au Sud et à l'Est notamment : renforcer la cohésion extraterritoriale
- > Cœur développement durable : développer et permettre un aménagement durable alternatif
- > Historique : Répondre aux besoins touristiques et à la préservation du patrimoine

ARMATURE URBAINE DU PAYS DE PONTIVY



Joseph LE BOUEDEC estime que la liste des exemples de sites touristiques est restrictive évoquant les nombreux ouvrages classés sur l'ouest du territoire et s'étonne que Rohan soit fléchée.

Dominique GUEGUAN abonde en ce sens évoquant *les Forges des Salles* comme site historique évident.

Claude VIET estime qu'il ne faut pas tout citer rappelant que c'est une carte stratégique. Pour Rohan, il s'agit d'un pôle touristique fort notamment avec le passage du canal de Nantes à Brest et que Pontivy Communauté à réaliser des investissements.

Francis MORIN précise que l'idée de la carte en elle-même est de faire ressortir les communes qui concentrent un patrimoine historique important et que le document quant à lui dresse une liste non exhaustive de projets dans laquelle il est possible d'ajouter *les Forges des salles*.

Bernard LE BRETON estime que ce n'est pas un document qui se rattache à l'office du tourisme et qu'on ne peut pas citer l'ensemble des sites touristiques.

Les Forges des salles est donc ajouté à la liste des projets soutenus dans le cadre du SCOT (p.31)

AXE 1.2 - APPUYER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE LISIBLE ET ADPATÉE AUX SPECIFICITÉS DU TERRITOIRE

Objectif général : appuyer le développement territorial sur un taux de croissance de +0,4 % / an pour la période 2025-2045.

- > Renforcer la réponse aux besoins de la population et des entreprises déjà présentes sur le territoire
- > Appuyer l'attractivité démographique du territoire en réponse à plusieurs facteurs alliant ceux propulsés par le territoire lui-même (Territoires d'industrie, économie durable) et ceux soumis par les pressions littorales

AXE 1.3 - DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS

Objectif général : offrir un logement à chaque habitant du Pays de Pontivy, quel que soit son âge, son parcours de vie, ses besoins actuels et à venir en cohérence avec de nouvelle façon d'urbaniser (densité acceptable, densité qualitative sur couture et forme urbaine respectant le patrimoine local)

- > Varier les formes, les tailles et les typologies de logements pour permettre d'accueillir des profils variés (jeunes actifs, les familles et les cadres), répondant ainsi aux besoins spécifiques de chaque groupe
 - Proposer une variété de types de logements
 - Promouvoir de nouvelles formes urbaines (maisons groupées, petits collectifs...)
 - Solutions pour permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile
 - Proposer des logements financièrement accessibles
 - Étendre la diversification des logements pour retrouver un équilibre territorial
 - Permettre des solutions d'habitats alternatifs (projets éco-durable)
- > Promouvoir le renouvellement urbain, la réhabilitation du parc de logements et agir sur la vacance immobilière
 - Accompagnement efficace de la transition énergétique des logements
 - Meilleure connaissance des situations et des leviers d'action disponibles
 - Intégrer les enjeux de la rénovation énergétique
- > Mettre en place une stratégie d'adaptation des logements aux besoins spécifiques
 - Jeunes actifs : logements clés en main, taille adaptée, en centre-ville, accès facile aux modes de mobilité.
 - Personnes âgées : logements ergonomiques, proximité des commerces, services et équipements pour faciliter le quotidien et maintenir l'indépendance
 - Ménages fragiles : logements de qualité qui réduisent la précarité énergétique et de mobilité
 - Diverses catégories socio-professionnelles : logements variés, accessibles et adaptés à des catégories socio-professionnelles différentes

AXE 1.4 - ORGANISER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET OFFRIR DES SOLUTIONS DURABLES

Objectif général : appuyer le panel de mobilité dans un contexte prendre en compte les flux domicile-travail actuels et à venir

- > Développer un panel diversifié de mobilités durables
 - Promotion et structuration de l'offre de covoiturage
 - Renforcement des réseaux de transport en commun,
 - Développement de l'accès aux mobilités décarbonées (électrique, bioGNV, hydrogène...)
 - Expansion des possibilités d'auto-partage,
 - Développement de services de transport à la demande
 - Aménagement de voies dédiées et sécurisé pour encourager les mobilités actives (marche, vélo...)
- > Soutenir la création de nouveaux arrêts sur le réseau régional et le développement de nouvelles lignes régionales
- > Intégrer dans la réflexion des aménagements de déploiement d'infrastructures de recharge étendue et accessible
- > Soutenir le développement de pôles multimodaux
- > Favoriser un équilibre entre les actifs entrants et sortants du territoire
 - Soutenir les dynamiques d'échange avec les territoires voisins
 - Offrir une variété de modes de transport adaptés aux besoins des résidents et des travailleurs
- > Intégrer la planification des transports dans le développement urbain général

AXE 1.5 - PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET A LA QUALITÉ DE VIE ET DES PAYSAGES LOCAUX

Objectif général : améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant des environnements urbains verts, biodiversifiés et durables qui soutiennent la santé physique et mentale.

Améliorer l'accessibilité aux soins

- Amélioration de l'accessibilité aux soins (politique pour augmenter le nombre de professionnels)
- Promotion de la santé environnementale en intégrant la santé dans la planification urbaine et territoriale
- Adaptation face au changement climatique

Soutenir le lien social à toutes les échelles Améliorer l'accessibilité aux soins

- > Développer l'offre existante en équipements et services de santé / mobilité
 - Placer les services essentiels (écoles, centres de santé, parcs et jardins...) à distance de marche
 - Connecter les quartiers résidentiels aux zones d'emploi, aux services, et aux espaces de loisirs
- > Maintenir le lien social
 - Développement de programmes de logement abordable
 - Offrir un logement à chacun afin de répondre à ces besoins
- > Favoriser l'inclusion avec des équipements / services accessibles à tous.
- > Promotion, renforcement d'espaces publics conviviaux, lieux de rencontre communautaire, lutte contre l'isolement

Des espaces de respirations de nature urbaine aux services nombreux

- > Intégrer des espaces verts et de respiration en milieux urbains
- > Etablir des corridors verts pour connecter différents espaces verts entre eux.

Meilleure gestion des risques, nuisances, pollutions

- > Ne pas accroître la vulnérabilité des personnes et des biens au regard des effets du changement climatique
 - Risque de mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles
 - Risque d'érosion des sols (dû aux ruissellements et à la couverture des sols)
 - Risque d'inondation
 - Risques ICPE, Transport de matières dangereuses
- > Réduire les pollutions et nuisances dans les secteurs fortement urbanisés
 - Pollutions liées aux transports via le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture
 - Pollutions sonores en limitant les sources de bruit une planification urbaine appropriée
 - Maîtriser les risques technologiques et industriels en encadrant l'urbanisation autour des sites concernés
 - Améliorer la gestion des déchets (réseau de collecte, économie circulaire et réemploi...)

Lutter contre la précarité énergétique

- > Augmenter la rénovation énergétique des logements et des équipements via l'accompagnement des ménages
- > Promouvoir les modes actifs, les transports en commun et l'intermodalité

AXE 2 - CONSOLIDER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ET DIVERSIFIER LES SECTEURS POUR UNE OFFRE D'EMPLOIS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

AXE 2.1 - ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION AU SEIN DU TISSU ÉCONOMIQUE DU PAYS DE PONTIVY

Objectif général : Favoriser un écosystème industriel dynamique et durable
Renforcer les capacités et l'innovation
Intégrer une vision énergétique renouvelable et locale
Favoriser le parcours entrepreneurial

Porter le territoire d'industrie alliant innovation et services

- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser les échanges et les partenariats
- Soutenir la transition vers une industrie respectueuse de l'environnement
- Promouvoir le développement des secteurs et des compétences via des équipements pour la formation
- Accompagner la mutation de la formation des métiers industriels pour les adapter aux évolutions technologiques et écologiques
- Stimuler l'implantation rapide d'industrie en optimisant l'offre foncière et le déploiement d'une offre de mobilité et de logement adapté à la main d'œuvre
- Remobiliser le foncier existant prioritairement (réhabilitation de friches industrielles, modernisation des parcs industriels...)
- Repenser le foncier industriel (redéfinir les zones dédiées à l'industrie dans les PLUi, permettre la conversion de certains terrains pour d'autres usages.)

Soutenir l'entrepreneuriat éco-engagé

Soutenir les filières d'énergie renouvelable

- > Créer les conditions pour le développement de projets
- > Soutenir les filières et les projets innovants (dont énergies citoyennes)
- > Penser aux technologies de stockage d'énergie pour pallier les intermittences des énergies renouvelables
- > Ancrer le territoire dans le mix énergétique et déterminer des zones appropriées pour ces infrastructures
 - Développer et accentuer la méthanisation, le bois énergie, la géothermie, les énergies de récupération solaire thermique, le solaire photovoltaïque, l'éolien,
 - Etudier le potentiel de développement de l'hydrogène
- > Travailler sur l'approvisionnement en énergie notamment du secteur industriel
 - Infrastructures pour raccorder les entreprises et équipements aux réseaux d'énergies moins carbonés
 - Mener des réflexions sur la mise en place de réseau de chaleur dans les zones denses.

Accompagner les entreprises dans leur parcours entrepreneurial

- > Répondre aux besoins des entreprises en matière d'immobilier
- > Créer des espaces adaptés au co-working, partagés et collaboratifs

Benoît ROLLAND évoque les oppositions qu'il peut y avoir sur la méthanisation notamment, citant le cas de la Chapelle Neuve et la séquence d'opposition violente à l'implantation d'une usine de méthanisation mais précise toutefois ne pas remettre en cause son évocation dans le projet d'aménagement stratégique.

Bernard LE BRETON estime qu'il serait de toute façon contradictoire ne pas les évoquer dans le document notamment au regard de ce que les communes ont inscrit dans leur zone d'accélération EnR.

AXE 2.2 - SOUTENIR LES SECTEURS PRIMAIRES PRODUCTIFS ET DURABLES EN RÉPONSE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif général :

Adapter le secteur agro-alimentaire au rayonnement régional et national au regard des pressions climatiques

- Anticiper l'adaptation des exploitations et les pratiques agricoles aux évolutions à venir en s'appuyant sur l'ingénierie du vivant
- Accompagner les exploitations dans la transition environnementale, notamment développer leur autonomie ou les capacités de traitement in situ

Préserver les terres agricoles au fort potentiel agronomique

- > Limiter significativement la réduction des terres agricoles
- > Orienter le développement principalement vers les zones déjà urbanisées
- > Intégrer l'agriculture dans les dynamiques locales et les nouveaux modèles de consommation

Soutenir les pratiques agricoles vertueuses et l'alimentation saine, mise en place de circuits alimentaires courts et locaux

- > Promouvoir des pratiques agricoles vertueuses
 - Soutenir la transformation locale
 - Soutenir les pratiques agricoles durables (agriculture biologique, permaculture, réduction des pesticides...)
 - Développer les circuits alimentaires courts

Gérer durablement les ressources

- > Promouvoir le développement d'une économie circulaire basée sur les ressources locales

Assurer la transmissibilité des exploitations

- > Soutenir mise en place de dispositifs d'accompagnement pour la transmission d'exploitations

Exploiter les ressources minérales en compatibilité avec le PAS du SCoT

- > Assurer une exploitation responsable et durable des ressources minérales
 - Adoption de techniques d'extraction minimisant les impacts négatifs (biodiversité, sols, ressource en eau)
 - Réhabilitation des sites d'extraction pour permettre leur utilisation future
 - Gestion rigoureuse des eaux de ruissellement pour prévenir la contamination des nappes phréatiques
 - Planification et la gestion rigoureuse des sites d'extraction
 - Anticiper l'insertion paysagère des exploitations

AXE 2.3 - AMÉNAGER QUALITATIVEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES EN CONCILIANT PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES, DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TRANSITION SOCIÉTALE

Objectif général : s'engager dans une stratégie de développement économique durable visant à préserver les ressources et valoriser qualitativement ces espaces en se basant sur des solutions naturelles et paysagères.

S'engager dans une démarche de développement économique durable

- Amélioration et densification des zones d'activité
 - Réhabilitation des espaces délaissés
 - Intégration de la dimension environnementale
 - Mutualisation des services dans les zones d'activité dans une logique d'efficience
- > Faciliter l'accès et les options de transport dans les sites dédiés aux activités économiques

- > Minimiser les visibilitées mutuelles depuis les sites patrimoniaux
- > Offrir des parcelles de tailles variées adaptées à la spécificité et à l'accessibilité de chaque parc d'activité*

AXE 2.4 - DYNAMISER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE

Objectif général : enrichir l'offre commerciale du territoire en s'intégrant harmonieusement à son organisation urbaine

Dynamiser et pérenniser l'attractivité commerciale

- Favoriser une complémentarité entre les commerces de centre-ville et ceux en périphérie
 - Dynamiser les centres urbains pour booster leur attractivité
 - Améliorer les voies de mobilité douce pour faciliter l'accès aux zones commerciales
 - Promouvoir les installations qui mettent en valeur les produits locaux
 - Assurer que l'emplacement des commerces coïncide avec les usages du quotidien
 - Permettre la réhabilitation de commerces anciens
 - Favoriser la mise à disposition de locaux pour l'artisanat (déconnecter lieu de travail et d'habitation)
 - Développer des lieux où les artisans peuvent se réunir, partager des ressources et collaborer
- > diversification de l'offre commerciale en lien avec l'organisation globale du territoire
- Pôles majeurs : maintenir et renforcer une offre commerciale de centre-ville dynamique et attractif
 - Pôles de proximité : développer une offre plutôt destinée aux besoins du quotidien et hebdomadaire.
- > Encourager les aménagements valorisant les productions locales et les circuits courts

AXE 2.5 - DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Objectif général : développer un rayonnement touristique basé sur un territoire durable et engagé

- > valoriser, faire émerger, rendre visible une identité, une culture locale, un état d'esprit global et local
- > Développer une stratégie de développement touristique axée sur une destination paisible et accessible
- Une organisation claire de la stratégie touristique du territoire, animation, promotion
 - Mise en valeur des centre-bourg / centres villes d'intérêt et le développement de commerce adapté à la clientèle (modularité, complémentarité, occasionnel...)
 - Une mise en valeur d'une activité économique basée sur le tourisme autrement : typique, atypique
 - La valorisation du patrimoine naturel
 - La valorisation de productions locales en circuits courts, marchés et itinéraires gastronomiques
 - Développement des activités de loisirs dans le respect de la durabilité des ressources
 - La structuration de l'offre d'hébergements marchands

AXE 3 - PROMOUVOIR UNE IDENTITE TERRITORIALE DURABLE ET RESILIENTE ; LA PROTECTION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME GARANTES DE LA QUALITE DE VIE

AXE 3.1 - VALORISER DES SOLS VIVANTS ET ADAPTER UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NAF

Objectif général : Minimiser l'étalement urbain en équilibrant développement et conservation
Intégrer des mesures pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie urbaine et rurale

Réduire la consommation d'espace dans le cadre donné par le SRADDET

- > Trouver un équilibre entre développement et conservation
 - en intégrant des mesures qualitatives pour l'urbanisation existantes et à venir
 - en intégrant des mesures efficace de protection des sols
 - en favorisant un développement urbain plus dense et mieux intégré
- > Promouvoir des aménagements qui améliorent le cadre de vie urbain et rural
- > Intégrer des mesures pour protéger l'environnement
 - Conserver les espaces forestiers (réservoirs de carbones, régulateurs de températures...)
 - Maintenir l'intégrité des flux hydrauliques (en surface et en souterrain)
 - Préserver la santé des sols

AXE 3.2 - S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME SUPPORT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif général : renforcer la trame verte et bleue pour un territoire diversifié et écologiquement résilient.

Préserver les cœurs de biodiversité

Renforcer les perméabilités écologiques

- > Assurer la continuité écologique en permettant la libre circulation des espèces animales et végétales
- > Maintenir et restaurer les habitats naturels pour la diversité des espèces et le bon fonctionnement des écosystèmes
 - Préserver et conforté la fonctionnalité des milieux naturels notamment fragilisés
 - Restaurer la fonctionnalité des milieux naturels dans un contexte de pression urbaine
 - Réduire la fragmentation des continuités écologiques liée aux infrastructures linéaires existantes
 - Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures

Prendre en compte l'ensemble des habitats naturels dans leur spécificités écologiques

- Préserver ou restaurer continuité écologique
des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces entre trame verte et trame bleue
des mosaïques de milieux liés à l'agriculture et à la forêt
- Intégrer une gestion durable des milieux forestiers
- Préserver ou restaurer les landes, pelouses, tourbières et milieux ouverts et semi-ouverts
- Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers (haies, talus, bosquets...)

Concilier urbanisme et préservations de la trame verte et bleue

- Intégrer la nature en ville et dans les opérations d'aménagement
- Favoriser et développer des formes architecturales favorables à la trame verte et bleue
- Gérer les franges urbaines avec les habitats écologique pour limiter les pressions

S'appuyer sur des solutions fondées sur la nature comme support d'adaptation au changement climatique

- Intégrer des aménagements urbains écologiques (végétalisation, parcs, espaces verts...)
- Une meilleure gestion des ressources en eau :
 - renfort des infrastructures vertes (bassins de rétention, zones d'infiltration, drainage naturel...)
 - protection des bassins versants

AXE 3.3 - PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU EN ADOPTANT UN AMÉNAGEMENT DURABLE QUI PREND EN COMPTE LES CAPACITÉS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET FUTURES DU TERRITOIRES

Objectif général : préserver la capacité des ressources en eau face au développement du territoire

Garantir le cycle de l'eau

- Gestion durable des bassins versants (prise en compte des impacts des nouvelles infrastructures...)
- Intégration systématique dans l'aménagement de l'ingénierie en faveur du cycle de l'eau complet
- Promotion d'aménagements perméables (utilisation de surfaces perméables...)
- Préservation et la restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant
- Protection des milieux humides au travers :
 - Mobilisation des leviers pour connaître, protéger les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau
 - Gestion et entretien des milieux humides de manière durable
 - Encadrement des opérations d'aménagement sur les zones humides
- Efforts de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires
- Préservation des connexions entre cours d'eau et zones humides
- Préservation des éléments naturels et paysagers

Améliorer la qualité de l'eau

- Établir et maintenir des zones tampons végétalisées le long des cours d'eau
- Engager des projets de restauration des cours d'eau dégradés et des milieux humides
- Prévenir de toutes nouvelles dégradations de milieux
- Préserver les aires d'alimentation en eau potable
- Améliorer l'efficacité et le traitement des eaux usées et maîtriser les rejets d'assainissement

Être en capacité de répondre aux enjeux quantitatifs de la ressource en eau

- > Limiter les pressions sur les cours d'eau
- > S'assurer de la compatibilité des usages
- > Améliorer les capacités d'adapter la gestion des ressources en eau

Il est à noter que la DDTM56, par courriel en date du 19/06, estime que « éléments relatifs à la réduction de la consommation foncière restent trop imprécis » et que « Il serait cependant opportun de faire référence à la taille de l'enveloppe (275 ha) de consommation d'ENAF définie pour le Pays de Pontivy pour la période 2021-2031 et à la consommation d'espace réalisée entre 2011 et 2021 (572ha). ». Selon la DDTM56, « l'absence de chiffres génère une fragilité juridique »

Suite à ce courriel, des modifications ont été réalisés sur le document : la phrase : « *La consommation d'espace sera **ajustée** en réponse au taux de croissance de 0,4% de la population, des besoins en logements et des besoins pour l'économie du territoire.* » a été supprimée et remplacée par la phrase suivante « Cette **enveloppe** de consommation d'espace **maximal** sera **déclinée et territorialisée au niveau local** en réponse au taux de croissance de 0,4% de la population, des besoins en logements et des besoins pour l'économie du territoire » permettant de préciser l'esprit de la phrase et éviter toute confusion relative à une consommation foncière au-delà des objectifs fixés par le SRADDET.

Francis MORIN évoque la position de la DDTM du Morbihan lors de la réunion personnes publiques associées le 14/05/2024 et le courrier en date du 19/06/2024 rappelant que, pour les services de l'Etat, il « *serait cependant opportun de faire référence à la taille de l'enveloppe (275 ha) de consommation d'ENAF définie pour le Pays de Pontivy pour la période 2021-2031 et à la consommation d'espace réalisée entre 2011 et 2021 (572ha)* »

Claude VIET redonne l'historique des échanges et résume la position des présidents des EPCI.

Bernard LE BRETON estime qu'il faut suivre la position du bureau d'étude.

Claude VIET suggère d'ajouter la consommation 2011-2021 au document.

Francis MORIN **suggère de réaliser les modifications suivantes :**

- la phrase : « La consommation d'espace sera ajustée en réponse au taux de croissance de 0,4% de la population, des besoins en logements et des besoins pour l'économie du territoire. » a été supprimée et remplacée par la phrase suivante « **Cette enveloppe** de consommation d'espace **maximal** sera **déclinée et territorialisée au niveau local** en réponse au taux de croissance de 0,4% de la population, des besoins en logements et des besoins pour l'économie du territoire »

- La phrase « *Le SCoT du Pays de Pontivy s'engage à réduire sa consommation d'espace dans le cadre donné par le SRADET de la Région Bretagne* » a été supprimée et remplacée par la phrase suivante : « **L'objectif du SCoT du Pays de Pontivy est de réduire sa consommation d'espace dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et notamment dans le cadre de l'enveloppe maximale donnée au SCOT du Pays de Pontivy par le SRADET de la Région Bretagne** ».

Francis MORIN ajoute qu'il faudra faire figurer le montant de l'enveloppe 2021-2031 dans le document d'orientation et d'objectifs dont la rédaction sera achevée en février ou mars 2025 selon le calendrier prévisionnel.

Michel JARNIGON s'étonne de ne pas voir de référence au train de voyageurs.

Julien FORTEL précise que le train est évoqué en page 13 dans la liste des projets soutenus dans le cadre du SCoT : « *Le retour du train et le maintien du transport de marchandises* »

Après avoir débattu des orientations générales du projet d'aménagement stratégique et pris acte des échanges intervenus lors de ce débat, le comité syndical APPROUVE à l'unanimité le projet d'aménagement stratégique qui fixe les objectifs pour le territoire.

Cf. [Délibération 983-06-24 - Approbation du projet d'aménagement stratégique du SCoT](#)

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - CODEV > AVENANT A LA CONVENTION ANNEE 2024

Chaque année, un avenant à la convention de partenariat entre le Conseil de Développement et le syndicat mixte du pays de Pontivy est signé afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement.

Cette subvention est de 8 100 € pour l'année 2024.

Après avoir débattu, le comité syndical AUTORISE le président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy à signer l'avenant et APPROUVE le montant de subvention de fonctionnement à hauteur de 8 100 € pour 2024 et AUTORISE le président à signer les documents s'y rapportant.

Cf. [Délibération 984-06-24 - Avenant convention de partenariat CODEV](#)

REVISION DU SCoT

> CALENDRIER PREVISIONNEL DU DOO

ELABORATION DU DOO

2024

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
COTECH Point sur les objectifs chiffrés Cohérence entre les documents	COTECH Présentation du contexte DAACL / modernisation SCoT <u>Echanges:</u> - zones économiques préférentielles + périmètre - inventaires des ZAE		REDACTION DU DOO
ATELIERS "HABITAT" Matin (pédagogie) Densité acceptable Quels leviers pour densifier ? (exemples de ce qui peut se faire ; éventuellement travailler sur des maquettes 3D avec propositions de densification par table) Après-midi Objectifs chiffrés - croissance démographique - production de logements - consommation d'espace	COFIL Echanges autour des conditions d'implantations commerciales dans le cadre du DAACL + périmètre des zones économiques préférentielles + hiérarchisation des ZAE + armature économique	ATELIERS "ECONOMIE" Matin - "ECONOMIE" Objectifs chiffrés Armature économique ZAE Après-midi - "COMMERCES" Présenter les résultats Remarques / retours	COFIL

ELABORATION DU DOO

2025

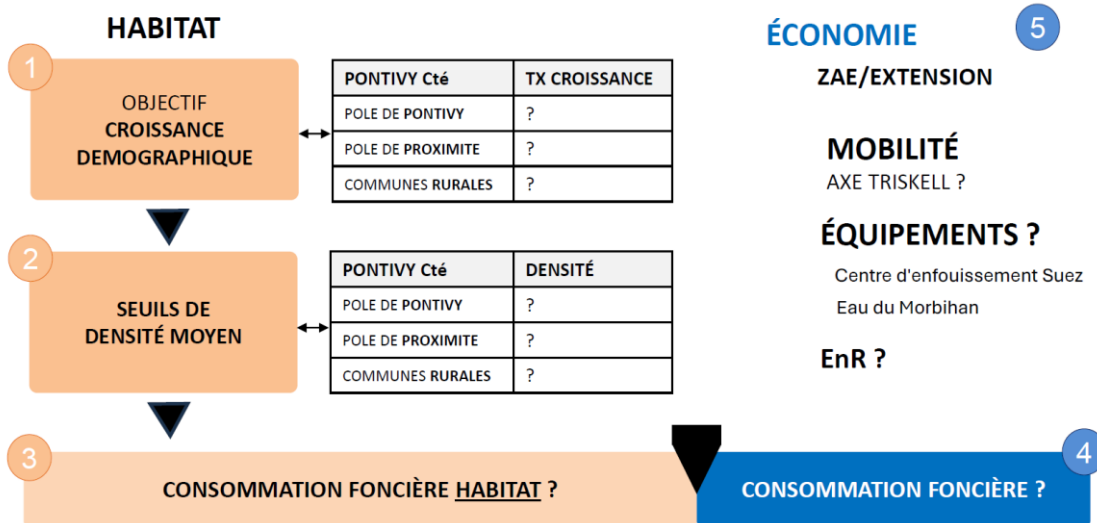
JANVIER	FÉVRIER	MARS
REDACTION DU DOO		

ATELIERS Prescription / recommandations : présentation de la philosophie Traduction réglementaire : ou place-t-on les curseurs au regard des objectifs abordés sur les différentes thématiques (mobilités, habitat...) / dans quelle mesure nous faisons jouer les tonalités etc. Retours sur les propositions / présentation d'une première version du document (exemple énergies, trame verte et bleue)	COFIL	COMITE SYNDICAL Débat du DOO
--	--------------	--

Le comité syndical a pris acte de ces informations

REVISION DU SCoT

> METHODE DE DETERMINATION DES ENVELOPPES FONCIERES



Bernard LE BRETON précise que Pontivy Communauté est en train de constituer un groupe de travail pour avancer sur la question de la répartition foncière entre les communes, il se réunira avant les vacances d'été.

Le comité syndical a pris acte de ces informations.

LEADER 2014-2022

> RAPPEL DES DERNIERES ECHEANCES



DERNIER COMITÉ DE PROGRAMMATION

TRAVAUX TERMINÉS / OUVRAGE RECEPTIONNÉ

DÉCAISEMENT DE L'ENSEMBLE DES FACTURES

INSTRUCTION POUR 2^{ème} AVIS

- 31 614 € CMC - Valorisation et promotion des mégalithes - Landes de Lanvaux
- 100 000 € CMC - Extension et réaménagement du Chantier d'insertion Nature et Patrimoine
- 137 640 € PONTIVY CO - Création du camping communautaire de Pontivy
- 22 264 € PONTIVY CO - L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- 76 733 € PAYS DE PONTIVY - Ingénierie 2021/2022/2024



TRÉSORIE DE PONTIVY DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TRANSMISSION DES MANDATS AVANT LE 10/12/2024

Le comité syndical a pris acte de ces informations